

**LES MONTS DE GENEVE, HAUTE-SAVOIE –
France**

Place de la Gare – F – 74100 ANNEMASSE

BORDEREAU D' ENVOI

SERVICE Secrétariat administratif
Mme Elsa MERCIER

PRÉFECTURE
A l'attention de Monsieur Le Préfet
Rue du 30ème régiment d'infanterie
74000 Annecy

NOS RÉF.

Annemasse, le 13 juin 2022

Pour information

Pour suite à donner

Pour avis

Pour notification

En retour

NOMBRE	DÉSIGNATION
2 exemplaires par délibération	Délibération 2022-11 Suite à notre Comité de Direction du 02 juin 2022.

Elsa MERCIER
Responsable Pôle Ressources

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueilli

14 JUIN 2022

ARRIVEE
2

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIEARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2022-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 02 juin 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (2) Monsieur ANTOINE et Madame MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (4) Madame LOYAU et Messieurs DE VIRY, VULLIET, DE SMEDT.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (4) Madame BUSSAT et Messieurs MOUCHET, TOUTAIN et DANNECKER.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Responsable service ressources, Mme AILLAUD Pauline Assistante Adm&RH.

OBJET : Tarifs Pass Léman France

*Vu l'article L134-6 du code du tourisme,**Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,**Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,**Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers,*

Considérant qu'il est nécessaire pour les Monts de Genève de fixer les principaux tarifs appliqués par l'Office du Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant la vente du Pass Léman France pour la saison de juin à octobre 2022,

Considérant que la grille tarifaire présentée ci-dessous,

	Tarif 2 jours	Tarif 4 jours	Tarif saison (juin à octobre)
Pass Léman France	8 €	14 €	30 €

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs de vente du Pass Léman France pour la saison 2022.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 02 Juin 2022

affiché ou notifié le 02 Juin 2022

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

14 JUN 2022

ARRIVEE
2Le président
Monsieur P. ANTOINE